

Mouvement des professeurs des écoles et instituteurs - année 2023-2024

Accusé de réception - Barème initial

.....*Votre situation administrative.*.....

Grade :

Professeur des écoles Classe normale, Hors Classe ou Classe Exceptionnelle

Titres :

Vos diplômes et habilitations éventuelles

Affectation actuelle :

Établissement d'exercice :

Circonscription :

.....*Les éléments constitutifs de votre barème.*.....

Barème de base	Points attribués
PSC	0,000

Autres éléments de barème valorisés*	Points attribués
PS1	0,000
PS2	0,000

** Ces éléments sont valorisés sur certains voeux sous condition.
Les points PS1, PS2 représentent des points de bonification appliqués à tous les voeux dont les voeux groupes*

ATTENTION !

Les points de bonifications (REP/REP+, Direction, ASH, CPC, TRS, Carte scolaire, 800 points... devraient apparaître dans ce tableau, mais ce n'est pas le cas.

Ils n'apparaissent que dans le tableau de la page 2, dans les colonnes décrites ci-dessous.

Pour information :

Les points de rapprochement de conjoint, d'autorité parentale conjointe ou de parent isolé ne rapportent pas de point à Paris.

Les points relatifs au rapprochement de conjoint ou à l'autorité parentale conjointe sont attribués en fonction de certains vœux et de conditions d'éligibilité particulière au regard de votre situation.

Les points relatifs aux mesures de carte scolaire, des demandes de bonification complémentaires au titre du handicap ou au titre du parent isolé, sont fonction des vœux formulés. Le détail de ces points est donc indiqué, le cas échéant, sur chacun des vœux éligibles à la bonification dans la rubrique « Liste des vœux émis ».

Votre barème de base applicable à l'ensemble de vos vœux est 2,333

Le barème de base ne comprend que l'AGS et les éventuels points pour enfant de moins de 18 ans.

Les points de bonification apparaissent dans les colonnes ci-contre :

L'AGS est calculée au 31/12/2022

L'âge des enfants est calculé au 01/09/2023



.....Liste des vœux émis par

Rang	Type de vœu	Numéro du poste ou du groupe	Nature de support	Spécialité Nb Classes Nb Classes spécialisées	Libellé du poste ou du groupe	Circonscription	Rang vœu lié	Modalité	Priorité	Barème	Total barème			
											RC/ APC/ PI	MCS/ Handicap	Autres	Caractère répété
1	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
2	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
3	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
4	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
5	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
6	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
7	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
8	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
9	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
10	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
11	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
12	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
13	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000
14	E							TPD	30	2,333	0,000	0,000	0,000	0,000

Vœu lié : ne rapporte pas de point à Paris

TPD = Titulaire poste définitif : indique que ce vœu peut être obtenu à titre définitif

Priorité = Exigence : indique si vous êtes autorisé-e à demander ce poste et si vous êtes prioritaire pour l'obtenir ou non

P23 : priorité absolue (mesure exceptionnelle, poste à profil retenu) / **P30** vœu valide (certification adéquate pour le poste) / **P40 :** vœu valide (mais non prioritaire car pas de certification) **P90** ou **P99 :** vœu annulé (pas la bonne certification, poste à profil non retenu)

RC / APC / PI = Rapprochement de conjoint-es / Autorité Parentale Conjointe / Parent isolé : ne rapporte pas de point à Paris

MCS / Handicap : Mesure de Carte Scolaire : points de bonification si fermeture de poste.

Handicap : bonification de 800 points si accepté par le comité médical

Caractère répété : donne 1 point au mouvement 2023 si le vœu 1 a été le même depuis 2019

Autres : Points B1, B2 : REP et REP+, **B3 :** TRS, **S1, S2, S3 :** ancienneté sur poste de direction ou ASH ou CPC

* : Ce groupe n'a pas fait l'objet de réordonnancement de votre part.

L'exigence (ex-priorité) 90/99 annule le voeu concerné.

Il est inutile de retourner ce document.

NB: Pour les vœux groupes, vous trouverez le détail des barèmes appliqués ci-après.

En bas de l'accusé de réception figurent ces avertissements. **Il s'agit de phrases génériques** pour informer tous-tes les participant-es au mouvement que :

- si dans la colonne "Priorité" sur l'accusé de réception, il y a écrit le code 90/99, cela signifie que le voeu est annulé car vous n'aviez pas la possibilité de le demander,
- s'il y a une * à côté d'un voeu groupé, cela signifie que vous n'avez pas modifié l'ordre des postes au sein de ce voeu groupé.

Il n'y a pas besoin de renvoyer cet accusé de réception au Rectorat pour valider son mouvement.